

Etat et liberté

Author : Daniel Guillon-Legeay

Categories : [Politique](#)

Date : 15 janvier 2015

« Ce n'est pas pour tenir l'homme par la crainte et faire qu'il appartienne à un autre, que l'Etat est institué; au contraire, c'est pour libérer l'individu de la crainte, pour qu'il vive autant que possible en sécurité, c'est-à-dire conserve aussi bien qu'il se pourra, sans dommage pour autrui, son droit naturel d'exister et d'agir. Non, je le répète, la fin de l'Etat n'est pas de faire passer les hommes de la condition d'êtres raisonnables à celles de brutes ou d'automates, mais au contraire, il est institué pour que leur âme et leur corps s'acquittent en sûreté de toutes leurs fonctions, pour qu'eux-mêmes usent d'une raison libre, pour qu'ils ne luttent point de haine, de colère ou de ruse, pour qu'ils se supportent sans malveillance les uns les autres. La fin de l'Etat est donc en réalité la liberté ».

Spinoza, Traité Théologico-politique, chapitre 20, GF, tome 2, p. 329.

Du sursaut républicain à la consolidation de l'État de droit en temps de crise

Au lendemain de l'immense et formidable marche républicaine qui a eu lieu à travers toutes les villes du pays, en réaction contre les attentats et en faveur de la liberté, de la laïcité et de la démocratie, il me semble plus que nécessaire de prendre le temps de réfléchir ensemble, et avec Spinoza, à ce qui constitue les principes et les fondements de l'Etat de droit. Car de houleux – et parfois confus – débats se sont engagés partout dans le pays (au sein de la classe politique, au sein de la société civile également, tout particulièrement sur les réseaux sociaux) pour savoir comment il convient d'organiser une riposte contre ces attaques ignobles.

Oui, la République a été violemment attaquée par le fanatisme et la barbarie ; mais aussitôt, elle s'est relevée. Samedi et dimanche derniers, nous étions des millions dans les rues, ensemble, libres et debout. Mais, désormais, la question se pose de savoir comment faire pour transformer ce formidable sursaut républicain en une démarche collective tout à la fois vigilante, combative et respectueuse des libertés? Car l'émotion, l'indignation, la colère, le dégoût que provoqués par le déchainement de la barbarie et de la terreur ne sauraient tenir lieu ni de morale ni de politique. Or, c'est de ces dernières dont nous avons le plus urgemment besoin pour faire face non seulement à d'autres éventuelles attaques terroristes contre la République. Il s'agit aussi encore de prévenir le risque de relâchement de notre vigilance citoyenne ainsi que celui de délitement du corps social qui font le lit du fanatisme, de l'obscurantisme, des extrémismes et, in fine, de la violence.

L'idée centrale du texte de Spinoza est assez simple à saisir; il la répète jusqu'à la marteler: "*La fin de l'Etat est donc en réalité la liberté* ». Cela signifie que l'État a pour fin (c'est-à-dire pour but, pour finalité) d'assurer à chacun de ses citoyens non seulement la sécurité, mais encore et surtout la liberté. Or c'est précisément cette articulation entre liberté et sécurité qui fait problème. Car si l'une ne va pas sans l'autre, en revanche la question de leur dosage est susceptible de favoriser l'une au détriment de l'autre. Cette articulation entre la liberté et la sécurité constitue, nous le

savons bien, l'expérience cruciale à laquelle tout État de droit est constamment tenu de se confronter et se mesurer ; c'est même à travers elle qu'il fait l'épreuve de sa puissance et de sa légitimité.

Aux yeux de nombre de nos concitoyens, cette thèse peut sembler évidente, si évidente qu'ils se demanderont à quoi bon la rappeler. Mais comme c'est souvent le cas, l'évidence est trompeuse. Cette conception, en réalité, ne va pas de soi. D'abord parce que l'État est souvent perçu comme un frein voire comme une menace pour la liberté : devoir se soumettre aux lois, n'est-ce pas accepter de restreindre sa liberté ? Or, en cette période de crise majeure où il importe de combattre efficacement la menace du terrorisme et la montée du fanatisme, la tentation est grande de privilégier l'ordre sécuritaire au détriment de certaines libertés. Faudrait-il, par exemple, s'acheminer vers un « Patriot act » à la française pour renforcer la sécurité partout sur le territoire ? Ensuite, parce les attaques terroristes qui viennent d'être perpétrées sur le territoire national, tuant des journalistes, des policiers, ainsi que des concitoyens de confession juive, montrent à l'évidence que cette conception de l'État de droit, démocratique, républicain et laïc, heurte les partisans fanatiques d'un califat universel : les lois de la République peuvent-elles prévaloir sur des lois prétendument religieuses, quand ces dernières posent que l'ordre social et politique devrait se soumettre aux dogmes de la religion, comme dans une théocratie ?

Parfois, il est bon d'en revenir aux fondamentaux. Comment concilier la garantie de la liberté et conjointement celle de la sécurité pour tous les citoyens ? La liberté et l'obéissance à la loi sont nécessairement-elles incompatibles l'une avec l'autre (et comme on le croit souvent) ? Ou sinon, à quelles conditions précises peut-on les concilier de manière réelle, effective, l'une avec l'autre ? Dans ce texte, Spinoza aborde toutes ces questions avec beaucoup de clarté.

État autoritaire ou État libéral ?

Dès le départ du texte, Spinoza insiste autant sur les caractéristiques de l'État tel qu'il le conçoit (un État libéral) que sur celles de l'État qu'il refuse (un État autoritaire). « *Ce n'est pas pour tenir l'homme par la crainte et faire qu'il appartienne à un autre que l'État a été institué* ». Spinoza rejette ici l'idée d'un asservissement du citoyen au pouvoir autoritaire de l'État, c'est-à-dire un régime qui serait fondé uniquement sur les ressorts négatifs de la crainte.

Il importe de rappeler que l'État désigne l'institution politique et juridique qui rassemble et organise les différents pouvoirs (exécutif, judiciaire et législatif) et dont la tâche est d'assurer le gouvernement, l'organisation et la cohésion de la société. L'insistance avec laquelle Spinoza défend la liberté se comprend tout d'abord par sa volonté de critiquer toute conception autoritaire de l'État : il ne s'agit pas de soumettre les individus, de « *les tenir par la crainte* » (inspirée et entretenue par un régime autoritaire) ni de « *permettre que des citoyens puissent appartenir à d'autres* » (comme des esclaves appartiennent à leurs maîtres). Mais l'insistance de Spinoza se comprend également en raison de son opposition avec une autre conception possible de l'État, soutenue par Thomas Hobbes (philosophe anglais contemporain de Spinoza), et partisan de l'État

autoritaire. En réalité, tout le texte constitue donc un véritable débat avec Hobbes. Or Hobbes a défendu l'idée que l'état de nature (état hypothétique et anhistorique que l'on imagine par défaut, quand les hommes vivaient ensemble mais sans avoir encore institué des lois et des régimes politiques stables) est un état de violence : "*les hommes sont naturellement en guerre les uns contre les autres*". C'est pourquoi, nous dit Hobbes, l'État a été institué : pour enrayer et contenir cette violence naturelle, cette "*guerre de tous contre tous*" (Hobbes, *Du Citoyen*, I, chap. 13). L'État, précise Hobbes, est institué sur la base d'un *pacte* que les hommes ont passé entre eux, un accord visant à mettre un terme à cet état de guerre perpétuel. Ce pacte prévoit que les citoyens se dessaisissent de leur liberté et de leur puissance naturelle (ex. se venger d'une offense en recourant à la violence) et s'en remettent à l'État pour assurer l'ordre et la sécurité, au moyen de l'armée, de la police, de la justice... Hobbes décrit ainsi la figure de cet État qu'il appelle Léviathan (du nom de ce grand monstre marin de la Bible) : "*Ce grand Léviathan ou État n'est donc rien d'autre qu'un homme artificiel, quoique d'une plus grande stature et d'une plus grande force que l'homme naturel, et qui est destiné à assurer sa protection et sa défense...*" (Hobbes, *Léviathan*, introduction). L'État a ici pour but principal d'assurer la sécurité et l'ordre civil avant tout. Il convient, pour être exact, de rappeler que Hobbes a été témoin des horreurs de la guerre civile qui a ravagé son pays.

Vivre selon la raison, et non selon les passions

S'agissant de savoir et de décider comment il convient de vivre ensemble pour le mieux (question politique par excellence), Spinoza pose que les hommes sont des êtres doués de raison; par conséquent, il faut leur donner les moyens institutionnels de se développer et de vivre ensemble selon "*la condition d'êtres raisonnables*", capables de juger, de comprendre, de décider par eux-mêmes, et non selon la condition de "*bêtes brutes et d'automates*", vouées à subir les commandements sans jamais pouvoir comprendre ni réfléchir. Il ne s'agit pas non plus que la vie en commun soit dominée par les passions négatives (la ruse, la haine, la colère, la crainte d'autrui) qui ne peuvent provoquer que discordes, rivalités, conflits, guerres entre les hommes.

Or, il apparaît assez clairement que les lois de la République que nous connaissons garantissent précisément l'égalité entre tous les citoyens, la laïcité avec pour corollaire la liberté de penser et de s'exprimer, la liberté de conscience (l'athéisme inclus) et de culte (culte chrétien, juif ou musulman), ainsi que l'accès gratuit à l'éducation. Ce faisant, les lois de la République constituent, aujourd'hui, dans les démocraties, la réalisation concrète et effective de cette conception de l'Etat de droit que Spinoza préconisait à une époque où les monarchies absolues de droit divin étaient la règle. Sur cette question de l'Etat de droit, Spinoza est notre père à tous : c'est par lui qu'advient véritablement notre modernité politique.

On voit que Spinoza ne dissocie pas *la question politique* (une réflexion sur la nature, l'organisation et l'exercice du pouvoir au sein de la Cité) de *la question éthique* (une réflexion sur les valeurs morales qu'il importe de promouvoir et de défendre dans l'intérêt des hommes). Qu'est-ce qui est important et qui vaut la peine d'être recherché et pratiqué pour une vie bonne

en commun? Ici, il s'agit bien sûr de la liberté et de la conduite de l'existence selon les exigences de la raison. Or, réfléchir ensemble sur le *bien commun*, sur le « bien vivre en commun », n'est-ce pas précisément le fondement de la démocratie ?

Spinoza s'oppose à une conception d'un Etat autoritaire pour deux raisons. La première est que l'on ne doit rien fonder sur la force et sur la crainte, car la crainte est une passion négative et elle s'obtient par la menace; or, il s'agit de faire en sorte que les hommes puissent vivre et se conduire comme des êtres raisonnables (le contraire de brutes ou d'automates). La seconde est qu'il est faux de penser que la nature humaine puisse changer radicalement ; dans la vie en société, il subsiste une part de nature en chacun de nous. Certes, le développement de la raison (par l'éducation, le savoir et la philosophie) est possible et même souhaitable, puisque c'est par là que nous devenons vraiment humains; cependant, la société ne saurait complètement annihiler notre nature originelle. Or, loin de nier ce point, Spinoza au contraire va tenter de le prendre en considération.

Pour Spinoza, il demeure une loi de la nature que la vie en société ne saurait détruire, à savoir le droit de chacun à conserver "*son droit naturel d'exister et d'agir*". Pour Spinoza, tous les êtres vivants (les hommes pas moins que les animaux) sont guidés instinctivement à rechercher ce qui leur est utile et à fuir ce qui leur est nuisible; cette force de vivre irrépressible (à laquelle Spinoza donne le nom de *conatus*) ne cesse pas d'exister et d'agir dans la vie en société. Les animaux suivent leur *instinct* pour savoir ce qu'ils doivent faire; les hommes, quant à eux, suivent *la raison* pour savoir où est leur intérêt. Par conséquent, un État libéral est celui qui permet aux hommes de développer les besoins, les forces et les aptitudes matériels, spirituels et intellectuels de chacun, dans la mesure où la recherche de leur intérêt n'est pas incompatible avec la liberté d'autrui ("*sans dommage pour autrui*"). Cette prise en compte, par Spinoza, de la recherche de l'intérêt qui pousse chacun dans l'existence montre qu'il ne prône pas un idéalisme mais, au contraire, un *réalisme politique* : il faut composer des lois et des institutions qui s'accordent avec le réel, avec la nature des hommes. Si ces derniers sont spontanément enclins à suivre la force de leurs impulsions et de leurs passions, ils possèdent en eux, la raison, la capacité à penser et à s'exprimer que rien ni personne ne peut leur dénier. Spinoza reconnaît aussi que cette tendance - qu'on pourrait qualifier d'égoïsme - est légitime, conforme à la raison : c'est pourquoi il parle de "*droit*". Ce droit naturel, les lois humaines ne doivent ni l'ignorer ni l'empêcher. L'important est que cette tendance s'accomplisse dans la sécurité et dans le respect d'autrui. Or, la raison seule permet à chacun de savoir jusqu'où il peut et doit aller, où est son intérêt véritable, car elle seule peut permettre à chacun de rechercher ce que l'on nomme le bien commun: qu'est-ce qui est utile à moi et en même temps qu'aux autres ? A n'en pas douter : la liberté et la sécurité.

Liberté et sécurité

Pour Spinoza, la liberté n'a rien d'une abstraction ; il s'agit au contraire de voir à quelles conditions elle est effectivement réalisable au sein de l'État. Notamment, Spinoza insiste sur le fait que la liberté sans la sécurité n'est rien : sans la sécurité, il est impossible aux citoyens de

“ *s’acquitter de toutes les fonctions de leur âme et leur corps* » et encore “ *d’user par eux-mêmes d’une raison libre* ”. En effet, comment être libres dans un climat de violence ? Inversement, la sécurité sans la liberté n’est rien non plus. A quoi pourrait bien servir la sécurité pour des hommes réduits à la condition « *de brutes ou d’automates* » ? Pour Spinoza, les êtres humains ne sont pas seulement des individus vivants limités à des besoins, mais encore des êtres doués de raison, capables de penser et de décider par eux-mêmes.

Les deux notions de sécurité et de liberté sont donc bel et bien inséparables: mais la question est bien de savoir à laquelle on accorde la priorité, laquelle est le moyen et laquelle est la fin / le but. Or, selon que l’on donne la priorité à la sécurité ou à la liberté, cela peut conduire soit à un Etat autoritaire, soit à un Etat libéral. Dans le premier cas, l’Etat fait de l’ordre et la sécurité une finalité, et de la restriction des liberté civiles un dommage collatéral. Dans le second cas, l’Etat, à l’inverse, fait de la sécurité une condition nécessaire et un moyen, et de la liberté une finalité non négociable). Spinoza prend donc clairement position en faveur d’un Etat libéral.

Mais qui ne voit qu’un Etat démocratique peut aisément sombrer dans l’arbitraire et le délire sécuritaire, au mépris de la Constitution et des libertés fondamentales ? Ainsi, après les attentats du 11 septembre contre les tours du World Trade Center, on a vu se mettre en place aux Etats-Unis le « *Patriot act* », un arsenal de des lois extrêmement répressives, sécuritaires, et restrictives en termes de libertés, autorisant la pratique codifiée de la torture dans des centres de détention (à Guantanamo, dans plusieurs pays d’Europe également), des tribunaux militaires en lieu et place de tribunaux civils...

La liberté dans la loi

On voit que pour Spinoza, il apparaît nécessaire et souhaitable que la sécurité soit assurée par l’État afin de permettre à chacun (et donc à l’ensemble) des citoyens de vivre librement, sous la conduite de la raison. Lorsque les citoyens sont assassinés dans des attentats terroristes, l’État doit pouvoir mobiliser tous les moyens dont il dispose pour organiser la riposte, afin d’assurer la sécurité des citoyens et de garantir leurs libertés fondamentales. On remarquera ici les limites de l’économie de marché : elle requiert de la stabilité politique comme une condition nécessaire afin de favoriser la croissance, mais elle ne peut rien elle-même pour protéger l’ensemble du corps social. Par où l’on voit qu’on ne supprime pas aisément la question politique de l’État ! Ceci est un point important : l’obéissance à des lois justes, fondées sur la Raison, est la condition de la liberté véritable : qu’est-ce qui vaut pour chacun (au plan du particulier) et en même temps pour tout le monde (au plan de l’universel) ? Ne vaut-il pas mieux se soumettre à une loi qui pose et reconnaît l’égalité de chaque citoyen, qui reconnaît la liberté pour tous, plutôt que de devoir se soumettre à une loi tyrannique, arbitraire voire sanguinaire ? Je désigne évidemment la loi des idéologues fanatiques, ennemis de la liberté qui, à distance, endoctrinent, instrumentent et arment des terroristes faibles d’esprit, qui commandent aux bourreaux de faire usage de kalachnikovs pour combattre des dessins.

On croit souvent que la loi est faite pour limiter voire pour empêcher notre liberté. Mais c'est le contraire qui est vrai : *c'est la loi qui fait de nous des êtres libres*. La loi est l'ensemble des règles fondamentales qu'une communauté humaine se donne pour permettre la coexistence harmonieuse et pour rendre la justice. Mais il va de soi que Spinoza ne cherche pas à justifier n'importe quelle forme d'État : l'État ne peut être le garant de la liberté (de chacun et de tous) qu'à cette condition fondamentale que ses lois et institutions soient conformes à la raison, qu'elles soient justes. Est juste une loi qui se fonde sur la raison, qui fait l'objet d'une discussion réglée, d'un débat contradictoire, et dont le but de défendre l'intérêt général (ce qui vaut de la même façon pour tous les citoyens: la sécurité, la liberté...), et non pas tel intérêt particulier (quand tel groupe veut faire valoir ses intérêts au détriment des autres).

Laïcité, j'écris ton nom

La loi sur la laïcité illustre assez bien cette *structure rationnelle de la loi* : en énonçant et en distinguant ce qui est autorisé, obligatoire ou interdit, elle dessine un espace au sein duquel chaque citoyen peut vivre selon sa croyance ou son incroyance, sans avoir ni à se justifier, ni à craindre pour sa vie. La loi, comme le dit si justement Spinoza, permet que chacun puisse « *vivre selon son droit naturel d'agir et de penser* » et que la vie en commun ne soit pas dominée par les passions négatives sources de discordes, de rivalités, et de conflits entre les hommes. La loi n'est donc pas une contrainte arbitraire (le produit d'un caprice) mais une nécessité de la raison. La loi sur la laïcité stipule que la République n'est soumise à aucune religion d'État, mais que dans le même temps, elle autorise et garantit à tous les citoyens la liberté de pensée et d'expression et, par voie de conséquence, la liberté de culte, elle édicte un principe quasi sacré. Principe sacré en ce sens qu'il est universel en droit (par principe) et universalisable en fait (dans la pratique, la République autorise l'édification d'églises, de temples, de mosquées, de synagogues ; elle en assure également la protection policière en cas de menace). Principe sacré, en cet autre sens que nul ne peut le violer sans s'exposer à de lourdes poursuites judiciaires. Principe sacré enfin, en cela qu'on peut mourir pour le défendre : les dessinateurs de Charlie Hebdo en avaient pleinement conscience – ils se savaient menacés depuis longtemps, mais sans jamais renoncer à ce droit fondamental de penser, de s'exprimer, de faire réfléchir et de faire rire. Lors de la « *marche républicaine* », des millions de citoyens et de citoyennes ne s'y sont pas trompés : c'est la France toute entière qui a été attaquée. Ils et elles ont défilé dans les rues parce qu'ils/elles se reconnaissaient dans ce principe fondateur de notre modernité politique (on peut raisonnablement présumer qu'il en serait allé de même si un autre journal avait été visé par les attaques terroristes) : parmi les manifestants, se côtoyaient des hommes, des femmes et des enfants, des jeunes et des anciens, des athées, des chrétiens, des musulmans, des juifs, des citoyens de toutes les couleurs et de toutes les obédiences politiques. Mais encore, tous et toutes étaient conscient(e)s d'offrir des cibles faciles en cas d'attaques terroristes. « *Même pas peur !* » pouvait-on lire sur certaines affiches.

Il appartient donc au peuple souverain, et non exclusivement aux gouvernants, de s'approprier la question des lois et des dispositifs à mettre en vigueur dans ce pays pour organiser une riposte

efficace contre la menace terroriste. Il appartient à chaque citoyen de veiller au respect des principes fondateurs de la République « *laïque, sociale, une et indivisible* », au moyen de la réflexion et de l'action et toujours dans le cadre de la loi.

Très concrètement, et pour conclure, comment réaffirmer notre attachement à la laïcité ? De façon stricte et un peu péremptoire, en condamnant le port ostentatoire de tout signe religieux ? Ou, à l'inverse, en admettant que la France est plurielle, multi-culturelle et multi-confessionnelle, et qu'elle ne cesse pas pour autant de rester fidèle à ses traditions d'accueil, de refuge, d'asile et de tolérance ? Les partisans de l'extrême-droite ont si vite fait de passer sous silence que la France, de par son histoire et de par sa géographie, constitue une terre-carrefour, une terre où depuis des siècles se rencontrent des ressortissants des peuples venus du monde entier. Le mythe du « français de souche » est non seulement factice, mais encore fallacieux et dangereux ! A mon sens, la vérité se situe exactement aux antipodes : c'est précisément grâce au partage de nos différences que nous sommes plus riches et plus créatifs.

Il nous faudra puiser dans notre courage pour affronter l'adversité. Il nous faudra chercher du côté de l'amour et de la tolérance pour reconstruire notre identité malmenée.